

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 03 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 28 – REPRÉSENTÉ : 1

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. LAFOND Frédéric, Mme DUBOURG Yolande, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*),

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. LAFOND Frédéric et Mme TESSIER Martine

<u>OBJET</u> :	<i>Transfert des mandats de gestion SOLIHA AIS Bretagne Loire à SOLIHA Pays de la Loire</i>
-----------------------	--

N° 2020 / 09 / 14

Par délibération du 28 février 2019, le conseil municipal a désigné SOLIHA Agence Immobilière Sociale Bretagne Loire pour la gestion locative des logements communaux.

Dans le but de mieux répondre aux besoins locaux, le Mouvement SOLIHA a choisi de définir l'échelon régional comme espace de développement. L'association SOLIHA Pays de la Loire devient donc l'interlocuteur régional de proximité.

Par conséquent, SOLIHA AIS Bretagne Loire, va transférer son activité à l'entité régionale SOLIHA Pays de la Loire.

Ce transfert nécessite la signature d'un avenant au mandat de gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2019, approuvant les mandats de gestion passés avec SOLIHA ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux mandats de gestion, concernant le transfert d'activité de SOLIHA AIS Bretagne Loire à SOLIHA Pays de la Loire,
PRÉCISE que les autres clauses du mandat restent inchangées.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 15 septembre 2020,
Le Maire,

